

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING
☎ 03 89 82 13 66 - Mail: smmgb@wanadoo.fr

**COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2023
A LA MAISON DU MARKSTEIN**

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Absents excusés :

M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Eric ARNOULD
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace – Procuration à Luc MARCK
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Jean-Marie GRUNENWALD
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Annick LUTENBACHER
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace – Procuration à Marie-France VALLAT
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace – Procuration à Jean-Jacques FISCHER
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

Absent non excusé :

M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Assistaient également :

Mme Marie-Christine PETER – Cheffe de projet Montagne de la CeA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Thomas CRON – Chef d'exploitation du SMMGB
M. Bastien URFFER - Chargé de mission du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, Mme Marie-Christine PETER, Mme Christelle VERGER, M. Thomas CRON et M. Bastien URFFER personnels du SMMGB, et les remercie de leur présence.

La Présidente donne connaissance des personnes excusées et des procurations, le quorum étant atteint avec les procurations, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h30. Elle rappelle que les différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 19 Décembre 2022
2. Projet d'aménagement et plan de financement d'une aire de bivouac
3. APD de la renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et mise en valeur du patrimoine floristique
- 3 Débat d'orientations budgétaires 2023
- 4 Divers et communications.

1 – Présentation du PV de la séance du 19 Décembre 2022

➤ **Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le PV de la séance du 19 décembre 2023.**

2 - Projet d'aménagement et plan de financement d'une aire de bivouac

Dans le cadre du programme de développement 2022 – 2024 du site du Markstein, l'une des actions d'aménagement est la **création d'une aire de bivouac** afin de concevoir un modèle d'hébergement innovant et attractif. Proche d'un chemin d'accès et éloignée de la route, la localisation la plus adaptée pour cette aire de bivouac se trouve près du parc nordique, dans un secteur abrité (une clairière).

L'objectif est de valoriser le territoire, diversifier les types d'hébergement et réguler l'impact des activités touristiques d'itinérance en milieu naturel.

L'aire de bivouac proposera les services suivants :

- Trois plateformes en bois permettant de dormir à la belle étoile ou de dresser une tente ;
- Des aménagements de convivialité simples (2 ensembles table/bancs);
- Des toilettes publiques éco-responsables.

Après consultation des entreprises, le budget prévisionnel est le suivant :

Types de dépenses	Montant HT
Terrassement	7 775,00 €
Plateformes bois mélèze	4 855,50 €
Aménagement de convivialité	2 250,00 €
Toilettes publiques éco-responsables	28 520,00 €
Signalétique	1 435,87 €
TOTAL	44 836,37 €

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Montant HT	%
Autofinancement – Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon	15 187,27 €	33,87 %
Fonds FEADER via LEADER du GAL Thur Doller	29 649,10 €	66,13 %
TOTAL	44 836.37 €	100 %

➤ Le Comité Syndical à l'unanimité

- **APPROUVE la création d'une aire de bivouac,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel,**
- **AUTORISE la Présidente à faire toutes les demandes de subvention pour finaliser le plan de financement,**
- **AUTORISE la Présidente à signer les marchés, bons de commandes et à donner les ordres de service nécessaires à la poursuite du projet.**

3 – APD de la renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et mise en valeur du patrimoine floristique

La Présidente rappelle que le PNRBV a proposé un projet de renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et de mise en valeur du patrimoine floristique en contrebas de la maison du Parc, permettant aux visiteurs de pouvoir observer les spécimens uniques de la flore du site tout en limitant les accès protégés des chaumes.

L'emprise du projet se trouve sur terrain communal de la ville de Soultz et sur terrain privé appartenant au Club Vosgien de Strasbourg.

La Présidente précise que ce projet a été approuvé par le comité syndical lors de la séance du 2 mars 2022, que le coût prévisionnel est de 103 865€ HT et qu'une subvention d'Etat dans le cadre du plan de relance a été attribuée à ce projet pour un montant de 83 092€.

La Présidente présente au comité syndical l'Avant-Projet Détaillé qui a été établi par le cabinet Parenthèse, mandaté par le PNRVB.

➤ **Le Comité Syndical à l'unanimité**

- **APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé de la renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et mise en valeur du patrimoine floristique,**
- **AUTORISE la Présidente à donner les ordres de service nécessaires à la poursuite du projet.**

4 – Débat d'orientations budgétaires 2023

La Présidente soumet aux membres du comité syndical le document d'orientations budgétaires 2023, qui s'appuie sur les résultats de l'exercice 2022 et permet les projections financières sur les 4 budgets, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le document d'orientations budgétaires est joint en annexe 1.

Mme Maud HART et M. Francis KLEITZ ont quitté la séance à 15h45.

Après avoir entendu les explications de la Présidente et débattu des différents projets,

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2023.**

5 – Divers et communications

Point sur la saison hivernale 2022/2023

M. Thomas CRON indique que pour le moment le CA de la saison représente 440 000€ TTC pour le Markstein et 27 000€ TTC pour le Grand-Ballon qui a déjà arrêté ses remontées. Il indique que compte tenu des conditions météorologiques, le Markstein risque de fermer à compter du 8 mars 2023.

Hoppla' Pass

M. Bastien URFFER indique que l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller demande la reconduction de la convention de partenariat Hoppla'pass avec le SMMGB qui ouvre droit à des coupons de réduction sur les activités culturelles et touristiques du territoire.

La reconduction de la convention avec l'Office du Tourisme de la Région de Guebwiller est actée.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h45.



Débat d'orientations budgétaires 2023

Réunion du 07 mars 2023

Table des matières

1.	Contexte règlementaire	3
2.	Fonctionnement et organisation budgétaire	3
3.	Résultats de l'exercice 2022	5
4.	Orientations budgétaires 2023.....	7
4.1.	Budget Général.....	10
4.1.1.	Section Fonctionnement	10
4.1.2.	Section Investissement	12
4.2.	Budget Assainissement.....	13
4.2.1.	Section Fonctionnement	13
4.2.2.	Section Investissement	14
4.3.	Budget Eau.....	15
4.3.1.	Section Fonctionnement	15
4.3.2.	Section Investissement	16
4.4.	Budget Régie.....	17
4.4.1.	Section Fonctionnement	17
4.4.2.	Section Investissement	21
5.	Synthèse globale.....	22
5.1.	Participation globale de fonctionnement.....	22
5.2.	Participation globale d'investissement	22
5.3.	Participations réelles des collectivités issues des CA	23
5.4.	État de la dette au 01/01/2023	24

1. Contexte règlementaire

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape incontournable de la procédure budgétaire dont la tenue a vocation à éclairer le vote des élus et dont l'absence entache d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant les informations nécessaires et suffisantes leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité et permet donc de définir les grandes orientations du budget.

2. Fonctionnement et organisation budgétaire

Le SMMGB, dont le siège est à Felling, a été créé en février 1975 et regroupe le Conseil départemental du Haut-Rhin et deux communautés de communes, celle de la vallée de St Amarin (CCVSA) et celle de la région de Guebwiller (CCRG). Les dernières modifications statutaires en date de septembre 2021 intègrent la substitution de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au Conseil départemental du Haut-Rhin.

Les statuts stipulent les compétences en aménagement touristique et en organisation du service des remontées mécaniques sur les parties hautes du massif du Markstein Grand-Ballon.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Le comité syndical est composé de 16 membres :

8 Conseillers d'Alsace désignés en 2021 :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| ▪ Maxime BELTZUNG | ▪ Karine PAGLIARULO |
| ▪ Francis KLEITZ | ▪ Raphael SCHELLENBERGER |
| ▪ Annick LUTENBACHER | ▪ Marie-France VALLAT |
| ▪ Monique MARTIN | ▪ Pierre VOGT |

8 représentants des 2 CC issus des élections municipales et communautaires de 2020 :

Pour la CCVSA :

- Éric ARNOULD
- Cyrille AST
- Jean-Marie GRUNENWALD
- Nadine SPETZ

Pour la CCRG :

- Maud HART
- Philippe HECKY
- Jean-Jacques FISCHER
- Luc MARCK

ORGANISATION BUDGETAIRE

Le fonctionnement financier du SMMGB s'appuie sur un ensemble de 4 budgets :

- Le budget Général, M 14

3 budgets annexes :

- Le budget Eau, M 49
- Le budget Assainissement, M 49
- Le budget Régie, M 4, qui inclut la gestion de la régie des remontées mécaniques du Markstein et du Grand-Ballon, de la luge sur rail et du minigolf du Markstein, mais aussi certains investissements.

Les participations des collectivités membres (la Collectivité européenne d'Alsace et les Communautés de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Région de Guebwiller) sont affectées suivant différents pourcentages à ces 4 budgets, à l'exception des activités commerciales de la régie qui doivent impérativement s'autofinancer.

En matière de fonctionnement, les règles statutaires sont les suivantes :

- Budget Général : 50% pour la CEA et 25% pour chaque Communauté de Communes,
- Budget Eau : 88.80% pour la CEA et 5.60% pour chaque Communauté de Communes,
- Budget Assainissement : 74.60% pour la CEA et 12.70% pour chaque Communauté de Communes.

En matière d'investissements, le SMMGB est en charge de la réalisation des infrastructures nécessaires au développement touristique du massif du Markstein Grand-Ballon et engage les projets sur la base de programmes pluriannuels conventionnés entre les différentes collectivités.

Pour mémoire, le programme des investissements en cours s'appuie sur le schéma directeur de 2010 réactualisé pour la période 2018/21, et sur le schéma de développement du site du Markstein 2022/24 autour des axes suivants :

- Aménagement des espaces et requalification paysagère
- Amélioration des fonctions d'accueil et de services des clientèles
- Diversification des activités de loisirs 4 saisons.

Il est à noter que les participations des communautés de communes ont été plafonnées à 100 000€ par an, fonctionnement et investissement confondus.

Si ce montant n'est pas atteint lors d'un exercice budgétaire, la part non versée peut faire l'objet d'un report sur un budget ultérieur.

3. Résultats de l'exercice 2022

BUDGET GENERAL		Résultat cumulé 31/12/2021	Résultat cumulé 31/12/2022
Général	Fonctionnement	153 333,62 €	167 388,91 €
	Investissement	- 1 810 691,28 €	- 864 799,96 €
	Résultat avant RAR	- 1 657 357,66 €	- 697 411,05 €
	RAR investissement		779 312,00 €
	Résultat après RAR	- 1 657 357,66 €	81 900,95 € *

BUDGETS ANNEXES		Résultat cumulé 31/12/2021	Résultat cumulé 31/12/2022
Régie	Fonctionnement	728 049,03 €	698 719,78 €
	Investissement	- 9 436,76 €	- 20 199,67 €
	Résultat	718 612,27 €	678 520,11 €
Assainissement	Fonctionnement	164 951,42 €	46 701,08 €
	Investissement	121 579,69 €	255 466,99 €
	Résultat	286 531,11 €	302 168,07 €
Eau	Fonctionnement	72 091,45 €	98 263,43 €
	Investissement	57 865,25 €	73 696,82 €
	Résultat	129 956,70 €	171 960,25 €

TOTAL 4 BUDGETS avant RAR	- 522 257,58 €	455 237,38 €
TOTAL 4 BUDGETS après RAR	237 042,87 €	1 234 549,38 €

*

PM : FCTVA 2022 - 225 070€

Concernant le budget Général, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement et déficitaire en investissement, cette situation est due aux subventions qui sont en attente et à l'avance de TVA des chantiers de la Maison du Markstein et du chantier de démolition des friches Touristra. Rappelons que d'importants investissements ont été engagés par le SMMGB, entre autres la restructuration/extension de la Maison du Markstein, la démolition des friches Touristra ainsi que la réhabilitation de la retenue collinaire. En prenant en compte les restes à réaliser, le solde du budget général devient positif.

Concernant le budget Assainissement (6 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement de la Step qui reste complexe. Le changement d'exploitant permettra de proposer des modifications dans le traitement des eaux usées afin d'améliorer les résultats.

Concernant le budget Eau (8 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement afin de garantir une qualité de service aux usagers.

Concernant le budget Régie, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement malgré une hausse des dépenses suite au cambriolage qui a contraint le SMMGB à remplacer le matériel pour garantir l'ouverture de la station et est légèrement déficitaire en investissement.

Les excellents chiffres de la luge sur rail ont permis de préserver les finances de la régie. Ces bénéfices permettront au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissements.

Les résultats globaux de l'exercice 2022 révèlent une situation financière stable, qui reste excédentaire en fonctionnement.

Les résultats d'investissements (budgets général et régie) apparaissent déficitaires, ces déficits s'expliquent par le décalage entre le préfinancement des investissements et le versement des subventions et par l'avance de la TVA sur les investissements sachant que le FCTVA est perçu avec un décalage de 2 ans.

4. Orientations budgétaires 2023

Les données des années antérieures à 2023 présentées dans les différents tableaux suivants sont issues des comptes administratifs, donc représentent des données réelles.

Pour rappel, la Régie finance la totalité des salaires du personnel permanent et saisonnier. L'agent d'entretien qui était sur le budget général à 75% a fait valoir ses droits à la retraite courant 2022 et a été remplacé courant juin par 1 ETP sur le budget de la régie.

Afin que les charges soient partagées sur les autres budgets au prorata du temps passé, les salaires de quatre employés permanents aux activités transversales (1 technique, 2 administratifs et 1 agent de propreté), ainsi que ceux des pisteurs secouristes sont répartis sur les bases suivantes :

PROPOSITIONS DE REPARTITION DES SALAIRES POUR 2023

Bases de répartition

Personnel administratif (2 ETP)	
Budget Général	45%
Budget Eau	15%
Budget Assainissement	15%
Budget Régie	25%
Total	100%

Personnel service technique (1 ETP)	
Budget Général	10%
Budget Eau	10%
Budget Assainissement	10%
Budget Régie	70%
Total	100%

Personnel propreté du site (1 ETP)	
Budget Général	90%
Budget Régie	10%
Total	100%

Personnel pisteurs secouristes	
Budget Général	100%
Total	100%

Proposition de transferts vers la Régie, calculée sur la base salariale 2022

Budget Général à Régie	
Service pisteur secouriste	45 000,00 €
Service administratif	54 500,00 €
Service technique	7 550,00 €
Service propreté du site	17 850,00 €
Total	124 900,00 €

Budget Eau à Régie	
Service administratif	18 180,00 €
Service technique	7 550,00 €
Total	25 730,00 €

Budget Assainissement à Régie	
Service administratif	18 180,00 €
Service technique	7 550,00 €
Total	25 730,00 €

Proposition de reversement global à la Régie calculé sur la base salariale 2022

Budget Régie recettes	
Budget Général	124 900,00 €
Budget Eau	25 730,00 €
Budget Assainissement	25 730,00 €
Total	176 360,00 €

AUTRES REVERSEMENTS

Proposition de reversement du budget Assainissement au budget Régie

La station d'épuration étant reliée au réseau électrique du Tremplin 2, un sous compteur a été installé dans la STEP afin de pouvoir reverser la quote-part consommée du budget Assainissement à la Régie.

Budget Assainissement à Régie	
Electricité compteur à 31 148kw	6 617,00 €
Total	6 617,00 €

Proposition de reversement du budget Régie au budget Général

Les statuts de la Régie prévoient un reversement au budget Général du Syndicat Mixte de 21% de son chiffre d'affaires hors taxe, sur les bases suivantes :

- 18% au titre de la compensation du non-versement d'une redevance par un délégataire,
- 3% au titre de la compensation de la taxe communale sur les remontées mécaniques.

Toutefois, différents éléments sont à prendre en compte :

- ✓ Le Syndicat Mixte a la possibilité de réduire par délibération ces versements au terme de saisons d'exploitations difficiles.
- ✓ La Régie supporte financièrement les frais de fonctionnement de la Maison du Markstein et de l'entretien du site (déneigement, propreté ...)
- ✓ Les investissements, prêts et le personnel de la luge sur rail sont intégralement pris en charge par le budget régie.

Compte tenu de ces éléments, nous proposons de :

- Ne pas appliquer de reversement pour ce qui concerne la luge sur rail
- Réduire de 58 000€ la redevance sur les remontées mécaniques en compensation de la prise en charge des différents frais de fonctionnement du site et de la Maison du Markstein.

Reversement du budget Régie au budget Général	
21% CA Remontées mécaniques 481 557€	101 127.00 €
18% CA Luge sur rail 330 067€	0€
Total	101 127.00 €
Déduction frais fonctionnement site et Maison du Markstein	58 000,00 €
Total	43 127.00 €

4.1. Budget Général

4.1.1. Section Fonctionnement

4.1.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2023 se chiffrent à 55 000€. Une augmentation est prévue pour compenser l'inflation et la hausse du coût des fluides.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
50 637 €	52 256 €	40 275 €	40 799 €	54 867 €	46 436 €	55 000 €

Frais de personnel

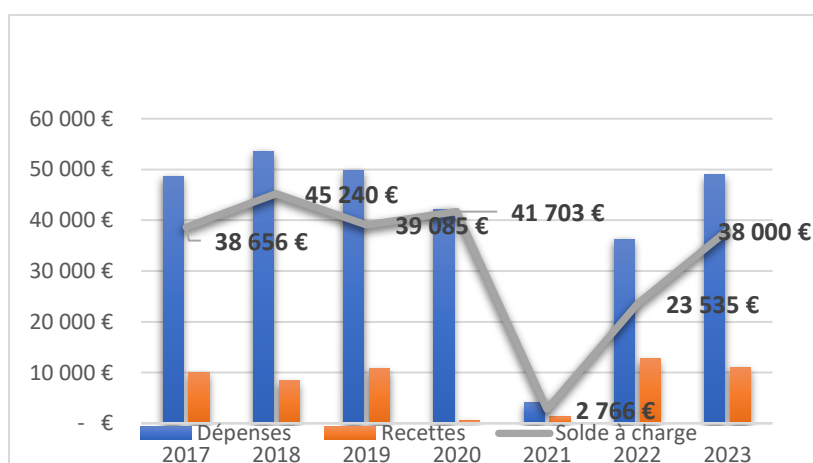
Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 129 900€, sont compris les charges de personnel des transferts inter-budgets (124 900€) ainsi que le personnel d'entretien du siège de Fellinging.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
87 248 €	28 651 €	102 580 €	99 100 €	26 520 €	76 620 €	129 900 €

Secours

Dès l'ouverture du domaine skiable (nordique et/ou alpin) la présence des pisteurs secouristes est obligatoire pour garantir la sécurité des usagers. Leur présence ainsi que le matériel spécifique pour porter assistance aux victimes est à la charge du Budget Général. Les recettes sont issues des secours sur domaine skiable qui sont facturés aux victimes ou à leur assurance.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	48 656 €	53 640 €	49 835 €	42 203 €	4 016 €	36 285 €	49 000 €
Recettes	10 000 €	8 400 €	10 750 €	500 €	1 250 €	12 750 €	11 000 €
Solde à charge	38 656 €	45 240 €	39 085 €	41 703 €	2 766 €	23 535 €	38 000 €



Les dépenses en secours englobent à la fois les frais généraux (oxygène, matériel) et les frais de personnel 2022 (pisteurs secouristes).

Ces dépenses sont reprises de manière exhaustive et en décalage d'une année (pour les rémunérations des pisteurs).

Pour 2023, elles comprennent les salaires 2022 des pisteurs à 45 000€, l'oxygène ainsi que du matériel divers 4 000€.

Frais financiers

La ligne de trésorerie est actuellement ouverte à hauteur de 1 000 000€ afin de préfinancer les travaux de démolition des friches Touristra, les travaux du centre technique, avant le versement des différentes subventions.

A ce jour, 100 000€ sont débloqués, le temps de percevoir les subventions ainsi que le FCTVA.

Il convient de prévoir 10 000€ de frais financiers en 2023.

BUDGET	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Général	10 317 €	583 €	- €	- €	990 €	4 665 €	10 000 €

4.1.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Principal : 50% pour la CEA et 25% pour chaque Communauté de Communes :

Participations statutaires 2023	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Général	130 000 €	65 000 €	65 000 €	260 000 €

Autres recettes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Location ESF		427 €	880 €	410 €	580 €	880 €	900 €
Secours	10 000 €	8 400 €	10 750 €	500 €	1 250 €	12 750 €	11 000 €
Participation SCMR	- €	- €	- €	- €	7 180 €	6 225 €	4 000 €
Participation Budget Régie	- €	- €	- €	- €	- €	46 635 €	43 127 €
Total	10 000 €	8 827 €	11 630 €	910 €	9 010 €	66 490 €	59 027 €

4.1.2. Section Investissement

Conventions d'investissement 2022 (dossiers en cours)

- Création de l'aire de bivouac : 55 000€ TTC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Maison du Nordique : 10 000€ TTC
- Aménagement paysager du Grand-Ballon : 125 000€ TTC
- Réfection de la retenue collinaire du Markstein (solde) : 40 000€ TTC
- Démolition des friches Touristra et Valérianes (solde) : 1 000 000€ TTC

Projets d'investissements 2023

- Construction d'un centre technique : 1 400 000€ TTC
- Construction d'une plateforme de collecte de déchets : 171 000€ TTC

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une UTN : 12 500€ TTC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un appel à projet (Touristra) : 12 500€ TTC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du poste de secours : 10 000€ TTC
- Etude harmonisation signalétique (participation étude ADPSF) : 2 500€ TTC

- Mise en place d'une citerne et création de rangement dans hangar nordique : 10 000€ TTC
- Remplacement du chalet du Parc nordique : 10 000€ TTC
- Signalétique fond et circuits raquettes au Markstein Grand-Ballon : 40 000€ TTC

- Mise en place d'un système de détection d'intrusion des bâtiments (alarme) : 18 000€ TTC
- Mise en place d'un système de vidéo protection : 70 000€

L'engagement de ces nouveaux projets ne pourra se faire que sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

4.2. Budget Assainissement

4.2.1. Section Fonctionnement

4.2.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2023 se chiffrent à 60 617€.
Une augmentation significative est prévue pour compenser l'augmentation des coûts d'exploitation suite au changement d'exploitant (CALEO).

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
35 182 €	17 528 €	13 750 €	16 342 €	8 159 €	20 639 €	60 617 €

Frais de personnel

Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 35 230€.
Sont compris les 25 730€ de charges de personnel, issus des transferts inter-budgets, et du solde à payer à la CCRG.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
9 365 €	17 443 €	35 844 €	34 654 €	10 874 €	45 382 €	35 230 €

4.2.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Assainissement : 74.60% pour la CEA et 12.70% pour chaque Communauté de Communes

Participations statutaires 2023	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Assainissement	65 620 €	11 171 €	11 171 €	87 962 €

Contribution à l'assainissement

L'évolution des prestations assainissement varie en fonction de l'activité sur le site.
La prévision pour 2023 est de 5 000€.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Assainissement	5 772 €	5 053 €	5 228 €	3 153 €	2 986 €	4 978 €	5 000 €
Total	5 772 €	5 053 €	5 228 €	3 153 €	2 986 €	4 978 €	5 000 €

4.2.2. Section Investissement

Avec le changement d'exploitant depuis le 1^{er} janvier 2023, les services de CALEO, du SATESE et du SMMGB travaillent en collaboration et étudient le système d'exploitation de notre station d'épuration qui ne donne toujours pas satisfaction, l'objectif étant d'améliorer les modalités de fonctionnement et d'obtenir des eaux traitées conformes à la législation.

Les investissements seront déterminés en fonction des résultats de ces études.

Actuellement les éléments ci-dessous sont évoqués :

- Fiabilisation et développement du système de filtration (étude en cours)
- Suppression de l'électro flocculation (étude en cours)

Ces investissements pourront se faire par autofinancement sur le budget Assainissement dans la limite des crédits disponibles.

4.3. Budget Eau

4.3.1. Section Fonctionnement

4.3.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2023 se chiffrent à 60 000€.
Une augmentation est prévue pour financer le solde de l'exploitation de 2022 ainsi que les frais de recherche de fuite sur le réseau eau potable. Sont également compris dans les frais généraux la sous-traitance par CALEO pour 2023 (15 000€ HT environ).

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
22 937 €	17 042 €	23 869 €	14 744 €	12 174 €	3 007 €	60 000 €

Frais de personnel

Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 25 730€.
Sont compris les 25 730€ de charges de personnel issues des transferts inter-budgets.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0 €	0 €	16 900 €	27 850 €	0 €	29 165 €	25 730 €

4.3.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Eau : 88.80% pour la CEA et 5.60% pour chaque Communauté de Communes

Participations statutaires 2023	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Eau	53 280 €	3 360 €	3 360 €	60 000 €

Vente d'eau

L'évolution des ventes d'eau varie en fonction de l'activité sur le site.
La prévision de recettes pour 2023 est de 10 000€.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vente Eau	9 368 €	8 984 €	8 284 €	4 532 €	4 587 €	10 302 €	10 000 €
Total	9 368 €	8 984 €	8 284 €	4 532 €	4 587 €	10 302 €	10 000 €

4.3.2. Section Investissement

Différents projets sont à l'étude en lien avec la société CALEO, avec laquelle le SMMGB a signé un contrat pour l'exploitation des installations d'eau potable au Markstein :

- Remplacement du mécanisme de la vanne Guillotine : 2 000€ HT
- Evolution technique de l'automate Sofrel : 1 600€ HT
- Remplacement du compteur de départ AEP plus tuyauterie : 15 000€ HT
- Mise en conformité du trou d'homme au réservoir, avec la mise en place de murs de soutènement et d'une porte d'accès sécurisée : 35 000€ HT
- Remplacement et mise en conformité des compteurs d'eau interrogeables à distance, Chalet Nansen et Magendie, débuté en 2019 (programme pluriannuel) : 5 000€ HT
- Travaux conduite eau du Grand-Ballon : 7 000€ HT

- *Mise en peinture des filtres de la station de pompage (oxydé) : 15 000€ HT*
- *Raccordement électrique au réservoir + pose d'une armoire électrique + automate de télégestion : 15 000€ HT*
- *Remplacement de poteau incendie et de bouches à clé (programme pluriannuel), remplacement débuté en 2018, budget prévisionnel 5 000€ HT (Bellevue)*

Ces investissements pourront se faire par autofinancement sur le budget Eau, dans la limite des crédits disponibles.

4.4. Budget Régie

4.4.1. Section Fonctionnement

4.4.1.1. Dépenses

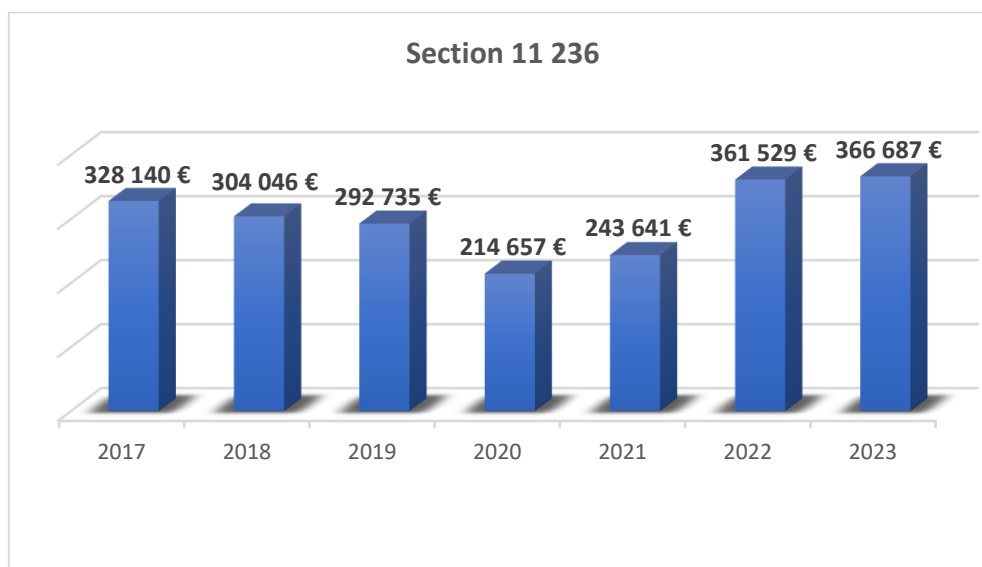
Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) se chiffrent à 366 687€ pour 2023. Sont compris dans les frais généraux, la redevance du délégataire au budget principal, soit 43 127€ (pm en 2021 46 635€).

Après la forte baisse des frais généraux en 2020 et 2021, liée au mauvais hiver 2019/20 puis à la crise sanitaire, la reprise des activités, l'augmentation des fluides et l'inflation engendrent une augmentation des dépenses de fonctionnement. Différents entretiens non urgents sur les téléskis ont été reportés, ils ont été régularisés pour partie en 2022 et se poursuivront en 2023.

Par ailleurs, le cambriolage de septembre 2022 a contraint le SMMGB à remplacer un nombre important de petit matériel et outillage indispensable au bon fonctionnement de la station.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
328 140 €	304 046 €	292 735 €	214 657 €	243 641 €	361 529 €	366 687 €



Les principaux postes de dépenses prévus sur 2023 :

- Électricité : **70 000€**
- Entretiens et réparations : **55 600€**
- Fourniture d'entretien et petits équipements : **50 000€**
- Assurances : **30 000€**
- Déneigement : **21 800€**
- Carburants : **30 000€**
- Redevance délégataire : **43 127€**

Frais de personnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Régie	488 860 €	473 337 €	465 925 €	369 057 €	413 043 €	553 877 €	590 000 €
Permanents	NC	291 543 €	293 408 €	303 842 €	310 849 €	356 105 €	
Saisonniers	NC	181 794 €	172 517 €	65 215 €	102 195 €	197 772 €	
Permanents %	NC	61,59%	62,97%	82,33%	75,26%	64,29%	
Saisonniers %	NC	38,41%	37,03%	17,67%	24,74%	35,71%	

Détail des effectifs de la régie :

Personnel d'exploitation

- **5 permanents à temps plein :**
 - Chef d'exploitation
 - Adjoint technique au chef d'exploitation
 - Responsable maintenance
 - Technicien administratif
 - Agent de service
- 7 saisonniers 35h et 17 saisonniers à temps partiel durant la saison hivernale
- 2 saisonniers 35h durant la saison estivale

Personnel administratif

- **2 permanents :**
 - Responsable administratif et financier
 - Chargé de mission aménagement et développement touristique

A noter :

De façon générale, la polyvalence, l'investissement et l'implication du personnel permettent de réaliser de substantielles économies. La réactivité et l'agilité du système d'exploitation mis en place par les équipes permet de s'adapter rapidement aux conditions météo instables, sans que cela ne pénalise les finances, et tout en faisant bénéficier la clientèle de la meilleure prestation possible.

Frais financiers

Les frais financiers sur le budget Régie correspondent aux intérêts des deux prêts encore en cours (page 23). Il convient donc de budgéter 20 200€ pour les annuités 2023.

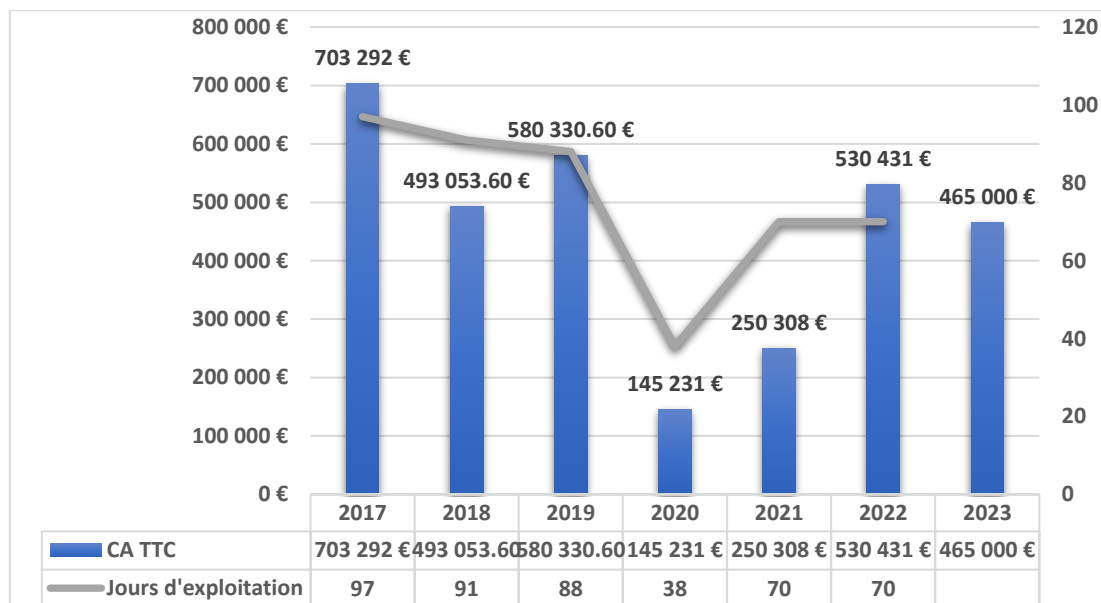
BUDGET	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Régie	34 887 €	27 825 €	26 391 €	24 910 €	23 380 €	21 798 €	20 200 €

4.4.1.2. Recettes

Remontées mécaniques du Markstein

Le chiffre d'affaires TTC sur l'année civile en 2022 est de 530 431€ pour 70 jours d'exploitation (janvier, février, mars saison 2021/22, puis décembre saison 2022/23).

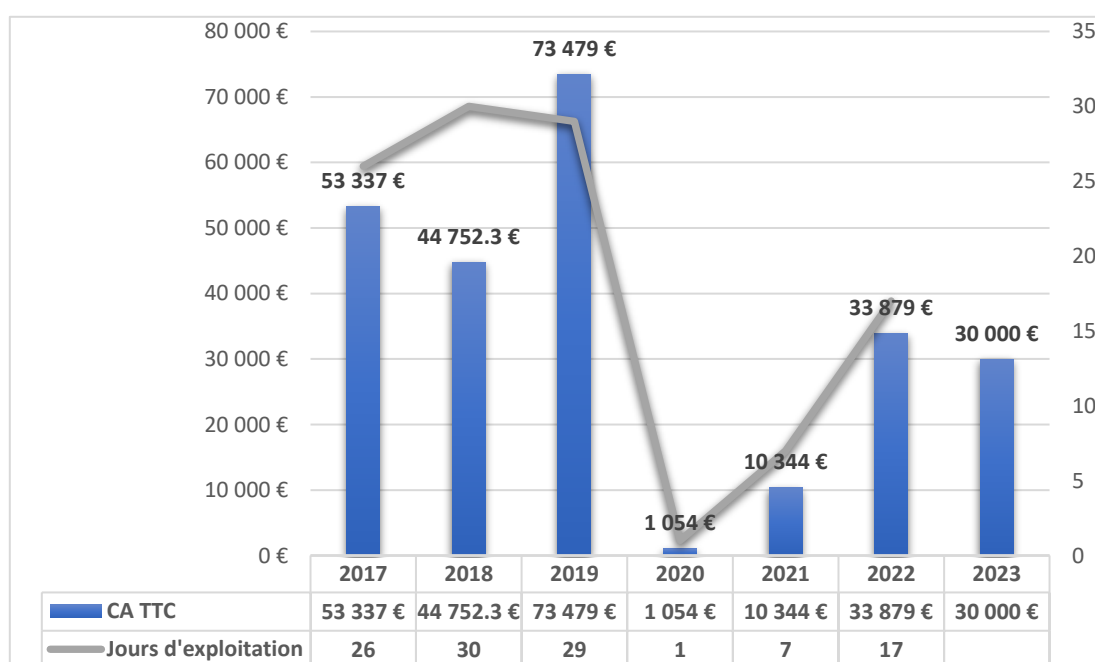
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA TTC	703 292 €	493 053 €	580 330 €	145 231 €	250 308 €	530 431 €	465 000 €
Jours d'exploitation	97	91	88	38	70	70	



Remontées mécaniques du Grand-Ballon

Durant l'année civile 2022, il y a eu 17 jours d'exploitation au Grand-Ballon.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA TTC	53 337 €	44 752 €	73 479 €	1 054 €	10 344 €	33 879 €	30 000 €
Jours d'exploitation	26	30	29	1	7	17	



Luge sur rail du Markstein

Avec des conditions météorologiques exceptionnelles en 2022 et propices aux activités de plein air, la luge sur rail a de nouveau bénéficié d'une fréquentation importante.

De nouveaux records de fréquentation ont été enregistrés avec un CA TTC en 2022 de 396 047€.

CA TTC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	0 €	0 €	2 570 €	8 365 €	0 €	0 €	
Février	0 €	0 €	0 €	7 934 €	3 000 €	0 €	
Mars	2 169 €	0 €	0 €	0 €	13 927 €	0 €	
Avril	19 637 €	11 653 €	9 602 €	0 €	3 094 €	25 669 €	
Mai	19 279 €	27 933 €	10 272 €	15 523 €	24 345 €	31 820 €	
Juin	19 512 €	14 515 €	26 110 €	23 608 €	19 495 €	24 486 €	
Juillet	58 346 €	73 763 €	69 319 €	114 631 €	91 546 €	109 393 €	
Août	110 761 €	103 007 €	107 048 €	141 937 €	120 533 €	146 987 €	
Septembre	13 183 €	21 971 €	18 486 €	22 740 €	23 955 €	13 023 €	
Octobre	19 107 €	16 661 €	15 070 €	13 246 €	26 075 €	27 481 €	
Novembre	6 045 €	3 012 €	3 167 €	0 €	4 883 €	12 218 €	
Décembre	0 €	5 406 €	5 573 €	1 499 €	0 €	4 972 €	
TOTAL TTC	268 039 €	277 920 €	267 217 €	349 482 €	330 852 €	396 047 €	330 000 €

Pour 2023, un prévisionnel de 275 000€ HT a été budgété, soit un CA TTC de 330 000€.

NB : Rappelons que l'exploitation hivernale de la luge (avec neige) est compromise en raison de la hauteur des rails limitée à 80 cm (obligation environnementale imposée par le DREAL).

Chiffre d'affaires TTC toutes activités confondues

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RM Markstein	703 292 €	493 054 €	580 331 €	145 231 €	250 308 €	530 431 €	465 000 €
RM Grand-Ballon	53 337 €	44 752 €	73 479 €	1 054 €	10 344 €	33 879 €	30 000 €
RM Luge sur rail	268 039 €	277 920 €	267 217 €	349 482 €	330 852 €	396 047 €	330 000 €
TOTAL TTC	1 024 668 €	815 726 €	921 026 €	495 767 €	591 504 €	960 356 €	825 000 €

Participation prévisionnelle des membres

Cette participation concerne les investissements courants et les participations au déneigement.

Participations statutaires 2023	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
RÉGIE – Investissements courants + déneigement	15 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €

4.4.2. Section Investissement

En concertation avec l'équipe de techniciens sur site, plusieurs projets sont à l'étude pour les investissements à réaliser courant 2023 :

- Achat d'un véhicule de tourisme (remplacement Kangoo) : 20 000€ HT
- Remplacement portes sectionnelles bâtiment Fédérale : 12 000€ HT
- Remplacement barrières à neige : 5 000€ HT
- Actions de promotion et réactualisation du site internet : 25 000€ HT
- Armoire électrique canon à neige Grenouillère : 10 000 € HT
- Raccordement bâtiment Fédérale au réseau fibre : 27 000€ HT
- Révision décennale compresseurs neige de production : 15 000€ HT
- Fermeture avec volet du point de vente de la Maison du Markstein : 30 000€ HT
- Remplacement Chalet de la Combe Grand-Ballon : 10 000€ HT
- Pose d'un tapis brosse partie sommitale du Télésiégi de la Fédérale : 15 000€ HT
- Réfection de la terrasse du chalet de la luge sur rail : 7 500€ HT
- Outillage centre technique : 10 000€ HT
- Révision intégrale du Manitou : 10 000€ HT
- Elagage aux abords des remontées mécaniques : 15 000€ HT
- Amélioration du système de la neige de production : 10 000€ HT

L'engagement de ces projets ne pourra se faire que sous réserve du financement disponible.

5. Synthèse globale

5.1. Participation globale de fonctionnement

Participations statutaires 2023	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Général	130 000 €	65 000 €	65 000 €	260 000 €
Eau	53 280 €	3 360 €	3 360 €	60 000 €
Assainissement	65 620 €	11 171 €	11 171 €	87 962 €
SOUS TOTAL	248 900 €	79 531 €	79 531 €	407 962 €
Régie (Investissements courants + Déneigement)	15 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
TOTAL	263 900 €	84 531 €	84 531 €	432 962 €

5.2. Participation globale d'investissement

Subventions d'investissement 2023	Montant
CEA	250 000 €
CCRG	15 469 €
CCVSA	15 469 €
Total Général	280 938 €

5.3. Participations des collectivités - issues des CA

PARTICIPATIONS REELLES	2017			2018			2019		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Conseil Départemental 68	248 900 €	162 806 €	411 706 €	248 900 €	174 759 €	423 659 €	248 900 €	296 582 €	545 482 €
Com. de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	60 844 €	24 546 €	85 390 €	71 768 €	31 473 €	103 241 €	71 768 €	43 284 €	115 052 €
Com. de Communes de la Région de Guebwiller	60 844 €	24 546 €	85 390 €	71 768 €	32 484 €	104 252 €	71 768 €	43 284 €	115 052 €
Conseil Départemental 68 (déneigement)	4 646 €	- €	- €	5 587 €	- €	5 587 €	5 695 €	- €	5 695 €
Agence de l'eau	- €	28 725 €	- €	- €	44 900 €	44 900 €	- €	- €	- €
TOTAL	375 234 €	240 623 €	582 486 €	398 023 €	283 617 €	681 640 €	398 131 €	383 151 €	781 282 €
PARTICIPATIONS REELLES	2020			2021			2022		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
CeA	364 650 €*	262 487 €	627 137 €	354 533 €*	247 749 €	602 282 €	248 900 €	605 704 €	854 604 €
Com. de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	71 768 €	42 510 €	114 278 €	79 531 €	24 464 €	103 995 €	79 531 €	26 966 €	106 497 €
Com. de Communes de la Région de Guebwiller	71 768 €	42 510 €	114 278 €	79 531 €	24 464 €	103 995 €	79 531 €	26 966 €	106 497 €
CeA (déneigement)	7 248 €	- €	7 248 €	4 904 €	- €	4 904 €	5 189 €	€	5 189 €
CeA (sub job été)		- €	- €	4 000 €	- €	4 000 €	- €	- €	- €
TOTAL	515 434 €	347 506 €	862 940 €	522 499 €	296 677 €	819 176 €	433 151 €	644 825 €	1 072 787 €

* Aides exceptionnelles CEA mauvaise hiver et pandémie

5.4. État de la dette au 01/01/2023

RECAPITULATIF PAR ETABLISSEMENT PRETEUR	Capital emprunté	Capital restant dû au 1er janvier	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont		Fin de contrat
				Intérêts	Capital	
CAISSE D'EPARGNE - 2014 Luge sur rail Markstein	800 000 €	574 958 €	56 735 €	17 976 €	38 759 €	31/12/2028
CCM SAINT AMARIN - 2017 Travaux et achat de terrain	400 000 €	304 999 €	28 537 €	2 188 €	26 349 €	31/01/2032
TOTAL	1 200 000 €	879 956 €	85 272 €	20 164 €	65 108 €	
LIGNE DE TRESORERIE	1 000 000 €	1 000 000 €				déc. 2016 à 2022
TOTAL GENERAL	2 200 000 €	1 879 956 €	85 272 €	20 164 €	65 108 €	